

Réunion du Conseil Municipal
du 14 décembre 2021
COMPTE RENDU DE SEANCE

Etaients présents :

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame RICOUR-ARAUJO, Messieurs MALLARD, Madame MONNIAUX, Monsieur KOZON, Madame CHERONT, Monsieur DAUDRUY, Madame PARISOT, Monsieur LECLERCQ, Mesdames BESTELLE, CRETINOIR et GRAVEZ

Excusé : Messieurs GODART, DEVILLE et Madame JOLY

Madame le Maire donne quelques informations sur les dossiers qui ont été débattus en conseil communautaire, la TEOM votée à 7 %, le fonds de concours accordé à la commune pour le mandat 2020-2026 – 400.000 €.

Elle annonce également que la subvention demandée au Conseil Départemental pour l'aménagement du Carrefour « Langlois » a été accordée à hauteur de 18.000 €.

Modifications statutaires de la C.A.M.V.S.

Lors du conseil communautaire du 30 septembre 2021, l'Assemblée délibérante a considéré qu'il apparaissait nécessaire de procéder aux modifications statutaires suivantes :

- Changer l'intitulé de la compétence facultative – article 2.2i des statuts « création, gestion et exploitation de chenils intercommunaux »,
- Compléter l'intitulé de la compétence facultative – article 2.2t des statuts « enfouissement des réseaux » par enfouissement des réseaux d'éclairage public de voirie d'intérêt communautaire

La modification suivante permettra de mettre en place le projet de schéma de mutualisation initié dans le nouveau mandant 2020-2026.

- Prévoir expressément l'habilitation statutaire de l'article 65 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique (codifié à l'article L.5211-4-4 du CGCT) ; laquelle permettra, lorsqu'un groupement de commandes sera constitué entre les communes membres de la C.A.M.V.S. ou entre ces Communes et la C.A.M.V.S., que les communes confient à titre gratuit à la C.A.M.V.S., par convention, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces différentes modifications statutaires.

Fonds local d'animation

La C.A.M.V.S. a mis en place depuis 2018, une aide financière à destination des communes ou des associations pour le développement d'animations locales.

Cette année, la Commune a organisé le 1^{er} forum des associations, durant le mois de septembre.

Afin d'animer ce forum, des structures gonflables ont été installées des structures gonflables, et les élus ont distribué des sacs de sport à titre gratuit.

A ce titre, une demande de subvention d'un montant de 1.000 € a été adressée aux services de l'Agglomération.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette demande de subvention et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Participation maintien de salaires

Pour rappel, les agents de la fonction publique ne sont pas couverts pour le risque maladie, arrêt de travail par le régime de la sécurité sociale.

Le personnel communal est donc contraint de souscrire une assurance individuelle pour couvrir ce risque.

Actuellement, la Commune participe à hauteur de 5 € /mois/agent pour tous les agents.

La cotisation moyenne est de 31,50 €/agent/mois.

Madame le Maire propose de prendre en charge 50 % de la cotisation avec un maximum de 20 €/mois.

Elle expose en détail le dossier au Conseil Municipal en donnant les chiffres relatifs à cette proposition.

Cette nouvelle participation à la protection sociale des agents serait mise en place, après avis favorable du comité technique intercommunal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire et décide de modifier comme détaillé ci-dessus la participation communale à la garantie maintien de salaire.

Subvention du semi-marathon du Val de Sambre

Le 24 octobre dernier, la Commune a accueilli le départ des 10 kilomètres du semi-marathon du Val de Sambre organisé par l'association sport de JEUMONT.

Ceux-ci nous ont fait parvenir une demande de subvention d'un montant de 2.000 €.

La commission finances s'est réunie le 08 décembre pour étudier la demande de subvention et le bilan financier de cette manifestation.

Elle propose d'attribuer une subvention de 1.000 €, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire et décide d'attribuer une subvention de 1.000 € à l'association Sport Evénement de JEUMONT.

Programmation voirie 2018-2020 - CAMVS fonds de concours chemin des Airelles

La C.A.M.V.S. nous a fait parvenir le montant définitif des travaux de voirie pour le Chemin des Airelles. Le montant définitif a été arrêté à 100.334,08 €.

Le montant restant à la charge de la Commune s'élève à 50 % de la charge résiduelle nette du coût des travaux, (FCTVA déduit) soit 50 % de 83.875,28 €.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fonds de concours qui sera versé à la C.A.M.V.S.

Adhésions au SIDEN-SIAN

- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes **d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine - Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)**.
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes **d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**.
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes **d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Pas d'avis contre

Rapport annuel et recueil SIDEN-SIAN Noréade

Ceux-ci sont mis à la disposition du conseil municipal.

Amortissement de fonds de concours versés à la C.A.M.V.S.

En 2020, la Commune a versé à l'Agglomération deux fonds de concours :

- un pour la mise en place des colonnes enterrées de la Résidence Simone Veil d'un montant de 8.988,18 €.
- un pour l'accès piéton au nouveau magasin ALDI d'un montant de 7.323,16 €.

Ces fonds de concours selon les règles de comptabilité doivent être amortis l'année qui suit leur mise en paiement.

Madame le Maire propose d'amortir ces fonds de concours une période de 5 ans soit respectivement :

- $8.988,18 \text{ €} / 5 = 1.797,63 \text{ €}$
- $7.323,16 \text{ €} / 5 = 1.464,63 \text{ €}$

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2021.

Distribution des colis aux aînés

Madame Françoise DUMANGE explique à l'assemblée les modalités de distribution du colis de NOEL destiné aux bénéficiaires du CCAS, aux chômeurs et aux aînés.

Questions diverses

Madame le Maire donne ensuite les modalités de distribution des bulletins communaux, des cartes de vœux et autres.

Elle informe le conseil municipal que, cette année, la cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu au vu du contexte sanitaire.

Des vœux virtuels seront toutefois distribués via le site internet de la Commune.

Les adjoints donnent quelques informations sur les dossiers en cours.

Madame RICOUR-ARAUJO rappelle ensuite le spectacle d'Arnaud DEMANGE le 27 janvier prochain.

Madame RICOUR-ARAUJO détaille avec Monsieur LECOCQ les animations prévues pour les enfants des écoles :

- Repas de Noël
- Distribution des jouets aux enfants de la maternelle
- Chocolat chaud pour les plus grands
- Séance de cinéma pour tout le groupe scolaire

Aucune question n'étant posée par l'Assemblée, Madame le Maire clôture la séance.